

MUSÉE ROYAL

DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant le moulage de
quelques ouvrages qui ont figuré
à l'Exposition des objets d'art
religieux, à Malines.

N^o 919

919 Exposition des objets d'art
religieux à Malines -
Moulage de 99. objets.

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

29 -
1809 à 1816
1845 à 1901
2379 à 2390
2397 à 2402
2612 à 2615 incl.

Brux. 29 Janvier 1874

à M^{le} le Ministre des
Intérieurs

Conformément au désir
exprimé par votre lettre du
7 de ce mois, et par l'art
Pruss. Arts, N^o 12950
nous avons l'honneur de
vous informer que la
Société pour le moulage
d'objets d'art, à Lœwen-
neer a fait parvenir son
envoi de 1872-1873 (de
six ans) composé de :

- 1^o Deux frises de l'Eglise de St-Germain à
Evelensand (en 4 pièces). 29. 2612.
- 2^o Deux consoles avec figures humaines, de
l'Eglise du Grand Biezenage, à Lœwen-
neer. 29 2613
- 3^o Un Apôtre, statuette de l'étable d'Herkenrode
2614
- 3, 4^o Un Diptyque en ivoire de l'église de
Waverenay. 2615

La Courbe enveloppant

ces ouvrages a été
renvoyé à Mr. Van Emelen,
Sculpteur, à Louvain.

Ag.

Le Président

Le Secrétaire.

JK

L. J.

N^o 919 Bruxelles, 25 Janvier 1874

M. P. Reusens

Président de la Société pour le
moulage & la reproduction
d'objets d'art religieux et
Littéraires.

Suivant votre recommandation
nous avons renvoyé à M. Peen Emselen
la Caisse contenant les objets de moulage
reproduits par la Société, en 1872 et
1873 (6 années).

Mon vœu premier, Mlle P. &
ce, venant bien nous faire parvenir
la plus tôt possible la liste imprimée
des objets de ces envois, qui ont
notre ^à point ^{été remis} ~~parvenus~~ antérieurement
à la messe suivie précédemment.

Veult. agr. de. l'asp. de moulage
C. de l'ouvrage.

par la C. de l'asp.
Le Secrétaire
V. H.

Ministère de l'Intérieur
Bruxelles, le 7 Janvier 1874.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 919

Administration
des Beaux-arts
etc.

Messieurs,

N^o 12950

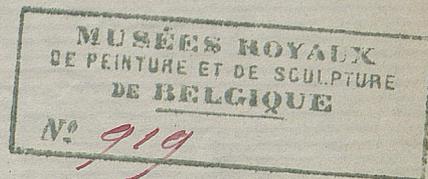
La Société pour le moulage et la reproduction d'objets d'art à Louvain, vient de m'informer que vous recevrez sous peu les objets qu'elle a reproduits pendant l'année courante.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien m'accuser la réception de ces objets, aussitôt que vous les aurez reçus et de renvoyer, sans délai, la Caisse à M. Van Emelen, Sculpteur, Rue de la Station, à Louvain.

Agréez, Messieurs l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre
Le Directeur général,
M. Leprieux

A la Commission d'achat du
Musée de peinture



LISTE

des objets reproduits pour les membres de la Société.

6^e ANNÉE (1872-1875).

38 à 41. Quatre bandeaux sculptés, formant deux frises à l'église de Saint-Germain, à Tirlemont. Ces belles sculptures romanes, qui datent de la dernière moitié du XIII^e siècle, ne sont pas moins remarquables par la richesse de leur ornementation que par la fermeté de leurs enroulements. Chaque fragment a environ 55 centimètres de longueur sur 12 de hauteur. (Voyez dans REUSENS, *Éléments d'archéologie*, I, p. 314, une gravure représentant les deux frises et montrant comment elles sont disposées et portées par des figures humaines accroupies).

42 et 43. Deux têtes humaines, homme et femme, en forme de console, provenant de l'église du grand Béguinage à Louvain. Elles datent du premier quart du XIV^e siècle.

44. Statuette du retable d'Haekendover, représentant un apôtre. Hauteur : 37 $\frac{1}{2}$ centimètres. Dernière moitié du XIV^e siècle.

45. Diptyque en ivoire du musée de Tournai datant de la fin du XIII^e ou du commencement du XIV^e siècle. Chaque feuillet est divisé en deux compartiments, encadrés dans une ogive trilobée, dont les extradors sont décorés de crochets et se terminent par un fleuron. Dans le compartiment supérieur du feuillet de gauche est représentée l'Annonciation, à laquelle correspond, sur le feuillet de droite, la scène de Crucifiement : le Sauveur en croix entre sa mère et l'apôtre saint Jean. La partie inférieure du feuillet de gauche nous montre les trois rois-mages, deux debout et le troisième agenouillé, auxquels font face, sur l'autre feuillet, la sainte Vierge tenant son divin Enfant assis sur ses genoux ; derrière elle, un ange balance son encensoir. Hauteur totale : 0 m. 17 ; largeur 0 m. 14.

46. La photographie que nous avons l'habitude de distribuer aux membres de notre Société sera remplacée, cette année, par une lithographie représentant :

A. Une peinture et une fausse peinture de la porte de la trésorerie, à la cathédrale de Liège. Ces beaux spécimens de la ferronnerie belge au moyen âge datent du XIII^e siècle. -- Nous avons fait mouler en plâtre une peinture entière, que l'on peut acquérir, au prix de 15 francs, conformément à l'article 12 de nos Statuts.

B. Les peintures d'une porte d'armoirie, à la sacristie de l'église de Saint-Jean, à Liège. Ces peintures, qui datent du XIV^e siècle, dorées primitivement, recouvraient un panneau peint en bleu.

LISTE

des objets reproduits pour les membres de la Société.

5^e ANNÉE (1871).n^o 2397

31. Statuette du retable d'Haekendover, représentant un apôtre. Hauteur 0 m. 39. Dernière moitié du xiv^e siècle.

2398

32. Feuillet d'ivoire sculpté du Musée de Tournai. Dans le compartiment inférieur, le Christ, lié à la colonne, est flagellé par deux soldats; dans le compartiment supérieur, Il sort glorieux du tombeau et est adoré par deux anges. Hauteur 0 m. 155, largeur 0 m. 8. xiv-xv^e siècle.

2399

33. Console provenant de la chapelle de Saint-Eloi, dite *des orfèvres*, à Gand, démolie en 1869. Elle représente un ange supportant une abaque et tenant des deux mains un écusson. Cette console fait partie du musée de l'école de Saint-Luc, à Gand. xv^e siècle.

2400

34. Bénitier portatif en cuivre, muni d'une anse, appartenant à l'église de Sainte- Gertrude à Louvain. Hauteur 0 m. 11; diamètre 0 m. 15. xv^e siècle.

2401

35. Dossier de la stalle, dans laquelle Henri VIII, roi d'Angleterre, assistait aux offices, à l'église de Saint-Nicolas, à Tournai, pendant l'occupation de cette ville par l'armée anglaise de 1513 à 1518. Hauteur 0 m. 71; largeur 0 m. 50.

Au centre se trouve l'écusson des rois d'Angleterre, qui porte au 1^{er} et au 4^e quartier les armes de France (d'azur à trois fleurs de lis d'or) au 2^e et au 3^e les armes d'Angleterre (de gueules à trois léopards passants d'or). Au-dessus de l'écu on voit la couronne royale, et au-dessous les roses d'York et de Lancastre. La grenade qui est accolée au montant du dossier rappelle Catherine d'Arragon, épouse de Henri VIII, issue de la famille royale d'Espagne.

2402

36. Pierre commémorative du commencement des travaux lors de la construction des Halles de Louvain. On y lit l'inscription suivante :

MEST · IAN · STEVENS · EN · MEST · ART · HORE · EN
MEST · GOERT · RAES · DESE · III · MESTERE · BEGON
STE · DESE · HALLE · INT · IAER · ONS · HERE · M ·
CCC · XVII · SMADAECHE · NA · BEVLOKE · PASCHEN

Cette pierre offre un grand intérêt pour la paléographie murale du xiv^e siècle, parce que toute l'inscription est tracée en lettres majuscules.

37. *Photographie*. 1. Revers de la croix-reliquaire fleurdelisée, à double traverse, de l'église Notre-Dame, à Walcourt, dont nous avons donné, l'année dernière, la face principale. Hauteur totale, y compris le pied, 1 m. 23; la traverse supérieure mesure 0 m. 50, et la traverse inférieure 0 m. 58. — 2. Reliquaire de la vraie Croix, en forme de tourelle ajourée. Il est orné de rinceaux entièrement semblables à ceux qui se trouvent sur la face principale de la croix-reliquaire; l'on doit, par conséquent, attribuer ces deux objets au même artiste. La relique est placée dans la petite croix à double traverse que l'on voit à l'intérieur du reliquaire. Hauteur 0 m. 60. Commencement du xiii^e siècle.

N^o 919

LISTE

des objets reproduits par le moulage pour les membres de la Société.

1^{re} ANNÉE (1866).

- X 1. Chandelier d'autel, en cuivre, partie argenté, partie doré. Le pied triangulaire est formé par des dragons, des têtes de monstres et des rinceaux travaillés à jour; nœud à jour formé de feuillage; bassinnet soutenu par trois dragons. XII^e siècle.
Ce gracieux chandelier appartient aux Sœurs-Noires de Bruges. Il a figuré à l'Exposition d'objets d'art religieux, organisée, à Malines, en 1864. — N^o 618 du *Catalogue*, 2^e édition.
- X 2. Console ornée de quatre crochets formés par des feuilles épanouies. Elle provient de l'église de Notre-Dame, à Walcourt; XIV^e siècle.
- X 3. Serrure munie d'un verrou à côtes plates.
- X 4. Rondelle en fer ouvragé à jour, servant à l'aéragé d'une armoire.
- X 5. Extrémité d'une penture.
- X 6 et 7. Rondelles en fer ouvragé à jour.
Les ferronneries qui figurent sous les nos 3, 4, 5, 6 et 7 existent à l'église de Saint-Pierre, à Louvain, et datent de la première moitié du XV^e siècle.
- X 8. Un encensoir (trois pièces détachées : le pied, le couvercle et l'anneau) en forme de tourelle, à pied hexagonal; XV^e siècle. Le modèle en cuivre appartient à Monsieur P. D. KUYL, ancien membre de notre comité. Cet encensoir est semblable à ceux des Ecoles Dominicales de Bruges et de l'église de Sainte-Croix à Liège, qui ont figuré à l'Exposition de Malines. *Catalogue*, 2^e édition, nos 304, 305.

2^e ANNÉE (1867-68).

X 9 et 10. Deux rondelles en fer ouvragé à jour, servant à l'aéragé d'une armoire. — Ces ferronneries font suite à celles qui ont été fournies, la première année, sous les numéros 3, 4, 5, 6 et 7 de la liste. Ils se trouvent à l'église de Saint-Pierre, à Louvain, et datent de la première moitié du XV^e siècle.

X 11. Grand crochet de rampant de gâble, représentant une feuille développée, longue de 0 m. 40 et large de 0 m. 27. Il provient de l'église de Notre-Dame, à Walcourt. XIV^e siècle.

X 12. Chandelier d'autel, en cuivre, à pied et à base hexagones. La tige est divisée par un anneau en deux parties égales; la partie supérieure est en torsade. Le bassinnet est bosselé; le pied a trois échancrures auxquelles s'adaptent trois pattes. Ces pattes sont de restauration récente; la pointe surmonte le bassinnet de ce chandelier depuis longtemps.

Ce chandelier, qui date de commencement du XVI^e siècle, appartient à l'église de Wais, près Genappe. Il mesure 0 m. 26 de hauteur.

manque
l'année

des
manque
le moulage

13. Girandole, ou branche à cierge, avec écu non armoyé, en cuivre ouvragé. Cette girandole est du XV^e siècle, et mesure 0 m. 22 de hauteur. Elle appartient à l'église de Saint-Jacques, à Louvain.

14. Statuette de la sainte Vierge, debout, couronnée, tenant l'Enfant Jésus sur le bras gauche et un sceptre de la main droite. Elle est en buis, et sa hauteur est de 0 m. 24.

Cette production de l'école allemande, de la fin du XIV^e siècle, a figuré à l'Exposition de Malines; voyez le numéro 96 du *Catalogue*. Cette œuvre d'art appartient à Monsieur le chanoine Béthune, professeur d'archéologie au séminaire de Bruges. Nous la reproduisons à la demande d'un grand nombre de membres souscripteurs.

15. Partie d'une corbeille de chapiteau, surmontant l'une des colonnes monocylindriques de la grande salle du rez-de-chaussée des Halles, à Louvain. Elle mesure 0 m. 37 de hauteur et date de l'année 1320 environ.

Les larges crochets épanouis et le superbe feuillage qui ornent la corbeille de ce chapiteau en font, sans contredit, un des plus beaux spécimens de notre sculpture ornementale de la période ogivale.

16. *Photographie*. Couronne de lumière, en fer forgé, pouvant recevoir vingt-huit cierges. Son diamètre mesure 1 m. 40. Elle appartient à l'église de Bastogne et date de la première moitié du XVI^e siècle.

5^e ANNÉE (1869).

2379

17. Statuette en cuivre de saint Léonard, abbé.

Elle se trouve placée au-dessus du lectrin du célèbre chandelier pascal de Léau, et date de l'année 1480.

2380

18. Sculpture ornementale d'une gorge de linteau, à la salle échevinale des Halles d'Ypres. XIV^e siècle. — Ce gracieux modèle du genre nous a été envoyé par M. Van Ysendyck, architecte à Bruxelles. Nous lui présentons ici publiquement nos remerciements pour son intéressante communication.

2381 }
2382 }

19 et 20. Deux rondelles en fer ouvragé à jour, servant à l'aéragé d'une armoire. Ces ferronneries font suite à celles qui ont été fournies, les années précédentes, sous les nos 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10. Elles existent, comme celles-ci, à l'église de Saint-Pierre, de Louvain. Première moitié du XV^e siècle.

2383

21. Panneau de menuiserie, au portail méridional de l'église de Saint-Pierre, à Louvain. XVI^e siècle.

2384
2385

22 et 23. Deux parties d'une corbeille de chapiteau, surmontant l'une des colonnes monocylindriques des Halles, à Louvain. Ces parties sont munies de leur tailloir et de leur astragale. 1320 environ.

Les ondulations que l'on remarque dans le feuillage de cette corbeille forment un des caractères distinctifs de la sculpture ornementale du XIV^e siècle.

24. *Photographie*. Trois ostensoirs qui ont figuré, en 1864, à l'Exposition de Malines. Le premier (n^o 1) provient de l'ancienne abbaye de Herckenrode et appartient aujourd'hui à l'église de Saint-Quentin, à Hasselt. Il est en argent doré et mesure 0 m. 445 de hauteur. Le rebord supérieur de la monstrance porte la date de 1286. La forme de cet ostensoir indique suffisamment qu'il fut affecté à la conservation d'une hostie miraculeuse; c'est donc un reliquaire-ostensoir, plutôt qu'un ostensoir proprement dit, dans le signification moderne de ce mot.

Les deux autres ostensoirs sont de la seconde moitié du XV^e siècle. Celui qui occupe le milieu de notre planche (n^o 2) appartient à l'église de Saint-Léonard, à Léau. C'est un beau modèle que les orfèvres ne sauraient assez étudier. L'original a 0 m. 785 de hauteur; il est en argent doré. Le troisième (n^o 3), qui est de la même époque que le précédent, appartient à l'église de Saint-André, à Baelen (arrondissement de Turnhout). L'original, en cuivre doré, a 0 m. 552 de hauteur.

n° 919

LISTE

des objets reproduits pour les membres de la Société.

4^e ANNÉE (1870).

- 2386 X 25. Monument funéraire du commencement du xv^e siècle, en pierre calcaire bleue. Il provient du couvent supprimé des Récollets de Tournai et est conservé aujourd'hui à la cathédrale de cette ville. La sainte Vierge, assise sur un siège sans ornement, porte son divin Fils sur le bras gauche ; de la droite elle tient un livre. L'Enfant a le visage tourné vers sa Mère. Les défunts, à genoux et les mains jointes, se trouvent aux côtés de la Vierge : le mari à droite, la femme à gauche. L'inscription porte : *Chi gist Jaques Isack qui trespassa lan m . iiiii^e . et . j . le . xxix^e . jour . du mois de octobre et demisielle Isabiau Danvaing sespeuse et amie lan . m . iiiii^e . et . j . le . xxix^e . jour du mois de septembre pries Dieu pour les ames.* Hauteur 0 m. 56 ; largeur 0 m. 78.
- 2387 X 26. Crochet de rampant de gâble, représentant une feuille développée et appliquée sur le rampant, longue de 0 m. 44 et large de 0 m. 17. Ce crochet existe aux Halles de Louvain et date de 1320 environ.
- 2388 X 27. Coffret à reliques, en ivoire, avec la légende de sainte Catherine d'Alexandrie. Ce modèle de sculpture fine et délicate est conservé au musée de Tournai. Longueur 0 m. 11 ; largeur 0 m. 08 ; hauteur 0 m. 075. Fin du xiii^e ou commencement du xiv^e siècle.
- 2389 X 28. Diptyque, en ivoire, conservé à la cathédrale de Tournai. Cet intéressant objet a été exposé à Malines en 1864 ; voici comment l'auteur du *Catalogue* de l'Exposition le décrit :
- „ 1^{er} FEUILLET. Trois sujets y sont représentés : 1^o au bas, le Christ en croix ; il est imberbe, a la tête entourée d'un nimbe crucifère et les pieds sans *suppedaneum* attachés séparément à la croix bordée de perles, dont la partie inférieure est emboîtée dans une sorte de case quadrangulaire ; une ample draperie le recouvre de la ceinture aux genoux. Au-dessus des bras de la croix se trouve cette légende : HIC EST IHS NAZARENVS REX IVDEORV ; et à leurs extrémités deux petits disques dont la partie inférieure est remplie de nuages d'où s'élèvent deux personnages en buste, figurant le soleil (SOL) et la lune (LVNA) qui s'apprêtent à se voiler la face au moyen d'une draperie qui leur enveloppe le corps ; le soleil a la tête entourée de rayons, tandis que celle de la lune est surmontée d'un croissant. A droite de la croix, une femme, figurant l'Eglise (SCA ECCLESIA) et drapée d'un large manteau, recueille le saint Sang dans un calice. A gauche une femme figurant Jérusalem (HIERVSALE) et vêtue de la même manière, mais avec un capuchon plus pointu, étend les bras d'une manière qui exprime l'incrédulité et le dédain. Derrière chacun de ces personnages s'élève un petit édifice à toiture en pierres ; celui derrière l'Eglise présente une façade qui se termine en pignon surmonté d'une fleur de lys ; la porte, formée par deux colonnes avec chapiteaux surmontés de lourds tailloirs qui soutiennent une arcade cintrée, est entièrement ouverte ; au-dessus de cette arcade se trouvent deux petites fenêtres ; à l'intérieur on en voit encore trois autres. 2^o Au-dessus de la croix, dans un rond dont la bordure est ornée de feuilles à bouts recourbés, deux

anges ailés et nimbés, vêtus d'une aube, d'une tunique et d'un manteau, soutiennent un disque où se trouve l'Agneau de Dieu à nimbe crucifère, les quatre pieds posés à terre; le creux du disque porte trois petites croix et la légende *AGNVS DI*; la bordure est ornée de zigzags interrompus çà et là par un pli arrondi. 3° Au haut, dans un disque ovale, à bordure ornée de losanges et de perles, se trouve le Christ assis sur un trône royal de forme ronde, les pieds posés sur un escabeau à jour. Revêtu d'une robe et d'un manteau qui flotte derrière le trône, il lève la main droite entièrement ouverte, et tient de la gauche un livre ouvert où l'on lit ces mots: *SALVS MVNDI*. Le nimbe, crucifère et rayonnant, est accosté de l'*alpha* et de l'*omega*. A chaque côté du disque se trouve un ange nimbé, vu à mi-figure, et vêtu d'une aube et d'un manteau, et aux angles, dans des ronds bordés de zigzags, les quatre animaux évangélistiques, nimbés et ailés, et tenant chacun un livre fermé; tous ont la tête tournée vers le Rédempteur. Tout autour du feuillet règne une bordure en feuillage.

„ 2° FEUILLET. Au milieu, dans un rond à bordure ornée de feuilles à bouts recourbés, saint Nicaise (*SCS NICASIVS EPSP*) debout, revêtu d'une aube et d'une chasuble. Il a la tête nimbée, tient à la main gauche un livre fermé, et lève la droite pour bénir à la manière latine. A sa droite son diacre, saint Florent, et à sa gauche, son lecteur, saint Jocond, debout et inclinés vers lui. Ils sont revêtus de la dalmatique et portent le manipule, l'un sur la main droite, l'autre sur la gauche, entre le pouce et l'index. Tous trois ont une large tonsure. Le haut et le bas du feuillet sont ornés de feuillages largement traités, à fond découpé, d'un travail soigné; le tout est entouré d'une bordure de feuilles. „

L'auteur du *Catalogue* attribue le premier feuillet au XI^e siècle, et le second au VIII^e ou au commencement du IX^e. Il nous est impossible de partager cette opinion. Les deux feuillets du diptyque ont la même date, et nous les attribuons, l'un et l'autre, au IX^e siècle. Le cachet d'archaïsme que donne au premier feuillet la présence du Christ glorifié représenté doublement au-dessus de la croix, sous la forme humaine au sommet et sous le symbole de l'Agneau au centre, nous ferait même attribuer ce monument au VIII^e siècle, si la scène du crucifiement n'était accompagnée des figures allégoriques de l'Eglise et de Jérusalem, dont l'usage n'a été introduit dans l'iconographie chrétienne qu'au commencement du IX^e siècle.

2390 X 29. Porte-paix, ou face d'un coffret à reliques, en ivoire, du commencement du XIV^e siècle. Le Christ en croix, entre la sainte Vierge et saint Jean. La sainte Vierge lève les mains vers son divin Fils; saint Jean se couvre la face de la droite en signe de douleur, et dans la gauche tient un livre. Le soleil et la lune sont placés au-dessus de la croix, presque sous les arcatures du couronnement en forme de dais. Hauteur 0 m. 107; largeur 0 m. 065. Cet objet appartient au musée de Tournai.

X 30. Photographie. 1. Face principale d'une croix-reliquaire fleurdelisée, à double traverse, de l'église Notre-Dame, à Walcourt. Ce superbe objet d'orfèvrerie est orné de perles et de gracieux rinceaux. La relique est enchâssée dans une petite croix grecque qui se trouve à l'extrémité inférieure de la tige principale. Le Christ, le titre et la tête de mort sont modernes. Hauteur totale, y compris le pied, 1 m. 23; la traverse supérieure mesure 0 m. 50, et la traverse inférieure 0 m. 58. — 2. Reliquaire de la vraie Croix, en forme de tourelle ajourée. Il est orné de rinceaux entièrement semblables à ceux de la croix-reliquaire, et l'on doit, par conséquent, attribuer ces deux objets au même artiste. La relique est placée dans la petite croix à double traverse que l'on voit à l'intérieur du reliquaire. Hauteur de la croix 0 m. 60. Commencement du XIII^e siècle.

La photographie qui sera distribuée l'année prochaine aux membres souscripteurs de la *Société* donnera les revers de ces deux objets remarquables.

919

Monsieur

Je vous enverrai votre lithographie
plus tard avec la poste,

Monsieur je vous prie de replacer
l'emballage dans la caisse et de la
renvoyer au plus tôt, votre serviteur

Leon Van Duclen

173

173 rue de la station 103 Louvain
le 26 Kler 1873

CARTE - CORRESPONDANCE



Monsieur le Muse Royal de
peinture
à Bruxelles

Société

pour

le moulage et la reproduction
d'objets d'art religieux.

Louvain, le

919
187.

Monsieur,

Nous prenons la respectueuse liberté de vous rappeler l'avis inséré dans notre circulaire qui vous a annoncé l'envoi des objets reproduits cette année pour les membres de notre société. Nous vous prions de vouloir bien nous renvoyer sans délai la caisse ayant servi à vous faire parvenir cet envoi.

Une sévère économie doit présider, vous le comprenez sans peine, Monsieur, à l'administration de nos ressources financières. C'est assez vous dire combien nous attachons de prix à ce que les caisses vides nous soient renvoyées dans le plus bref délai possible après réception de l'envoi.

Le manque de caisses en ce moment, par suite de l'oubli de ceux de nos souscripteurs qui n'ont pas renvoyé la caisse vide, arrête nos envois.

Nous vous saurions donc infiniment de gré, Monsieur, si vous vouliez renvoyer immédiatement à l'adresse de M. Van Omelen, sculpteur, rue de la Station, 103, à Louvain, la caisse que vous gardez encore en ce moment, en y remplaçant l'emballage.

Agreez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Président.

Le Secrétaire.

Ad. Delvigne.

Wm. Reusens

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 919

D'après les ordres de Monsieur
Stienon, j'ai renvoyé à la
date du 22 courant, la caisse
renfermant les objets men-
tionnés dans la pièce ci-jointe,

Brux. le 23 Janvier 1872

Wysadins

Société pour le moulage
et la reproduction
d'objets d'art religieux.

Louvain, le 11 Janvier 1872

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

919

Monsieur

Monsieur le Ministre de l'Intérieur a bien voulu
souscrire pour un certain nombre d'exemplaires des
objets d'art que nous avons reproduits cette année
par moulage, et nous a chargés de vous adresser un
exemplaire de chacun de ces objets pour la collection
artistique de l'établissement que vous dirigez.
Nous avons l'honneur de vous annoncer qu'une
caisse contenant ces objets vient de vous être expédiée.
Veuillez avoir l'obligeance de renvoyer sans délai
la caisse à l'adresse de M. Van Emelen, sculpteur,
rue des foies, 19, à Louvain, en ayant la bonté
d'y replacer l'emballage.

Agriez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite
considération.

Le Secrétaire.

A. Delvigne

Le Président.

Em Reuser

Prière de réplacer l'emballage dans
la caisse et de la renvoyer au plus tôt
à M. Van Omelen, Sculpteur,
Rue des poches, 19, à Louvain.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 919

Bruxelles, 7. Juin 1871

à Mr le Ministre Des
l'Intérieur

919.

J'ai l'honneur de vous adresser en
réponse par ce lettre de
M. le Ministre, M. Des B. et,
N^o 12950, nous avons
l'honneur de vous informer
que les manuscrits d'objets
d'art religieux formant
double emploi avec ceux
que le Département Des
l'Intérieur se trouve à la
disposition de M. le Ministre ont
été déposés à la Direction
Des Beaux-arts.

Reçu. agr. M. le Ministre,
l'agr. de votre haute Com-

M. le Vice-Président

Le Secrétaire.

1871

J. Deby

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le

15 Mai

1871.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 919

N^o 12,950

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Comme suite à votre lettre du 27 avril
dernier, j'ai l'honneur de vous autoriser à
renvoyer à la Direction des Beaux-arts, les
16 moulages d'objets d'art religieux qui
forment double emploi avec ceux que le
Département de l'Intérieur a mis à la
disposition du Musée.

J'ai engagé la Société de Louvain à se
vous adresser à l'avenir que des épreuves
de choix.

Aguez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur

Kervyn de Lettenhove

A Messieurs les membres de la Commission
Administrative du Musée Royal de
Peinture & de Sculpture.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 919

Brux. 27 Avril 1871

à M^{le} Ministre Des
Aff. Intérieures.

Vous faisant au Dé^s in-
expérimenté par votre Dé^s pèche
du 2 février Dⁿ, M^{le} Des
Beaux-arts, N^o 12950, nous
avons l'honneur de vous
informer que la Société pour
le moulage d'objets d'art
religieux, à Louvain, nous
a fait parvenir la Collection
des reproductions gravées
jusqu'à ce jour.

La Com^{te} Des ayant précédé-
demment souscrit à la Série
des ouvrages qui ont été
~~exposés~~ publiés pendant les deux
premières années (1866 et
1867-1868) le clerc le possédant,
en conséquence plusieurs doubles dont vous jugerez
sans doute à propos de
dispenser en faveur d'un
autre établissement. Nous
joignons ici la liste de ces

moulage.

Nous croyons utile de
faire remarquer à l'occasion
de l'envoi qui vient de nous
parvenir, qu'~~elles~~ ^{ces} ~~deux~~ ^{deux} ~~parties~~
particulières n'ont pas toujours
présidé avec choix des épreuves;
quelques unes d'entre elles n'ont même
plus leur fraîcheur; d'autres
étaient brisées ou incomplètes.
Nous prions M. le Ministre
de vouloir bien recommander à la Société
de Louvain, qui elle veut
^{à l'avenir} bien réserver pour le Coll.
Muni de l'Etat une des
meilleures épreuves de son
Collection.

Agr.

M. Le Vice-Président

Le Secrétaire

[Signature]

[Signature]

Société pour le moulage des objets d'art
religieux.

Liste Des objets que le Musée possède en double
année 1866.

- 1^o Chandelier d'autel, en cuivre
- 2^o Console ornée de quatre crochets
- 3^o Serrure munie d'un verrou à côtes plates
- 4^o Rondelle en fer ouvragée à jour
- 5^o Extrémité d'une poutre
- 6^o & 7^o Rondelles en fer ouvragées à jour
- 8^o Un encensoir Du 15^e Siècle -

(Année 1867 - 1868)

- 9 & 10. Deux rondelles en fer ouvragées à jour
- 11 Grand crochet de rampant de galbré
- 12^o Chandelier d'autel.
- 13^o Girandole ou branche à cierges
- 14 Statuette de la S^{te} Vierge.
- 15^o Partie d'une corbeille de Chapitre
- 16^o Couronne de lumière, en fer forgé, photographiée



MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 919

Chemin de fer de l'Etat
Bureau rue Desguinoy.

Reçu des Musées royaux de
Peinture & de Sculpture une
Caisse vide adressée à M. Jean Emile
Sculpteur, ~~à Louvain~~, 709.
Rue de la Harpe
Bruxelles, le 24 Mars 1871.

Emile

BRUXELLES (BOURSE)
25 1871

Louvain le 22 février 1871

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

419

Monsieur
Monsieur le Ministre de l'Intérieur a bien voulu souscrire pour un certain nombre d'exemplaires des objets d'art que nous avons reproduits depuis quatre ans par le moulage, et nous a chargés de les adresser un exemplaire de chacun de ces objets pour la collection artistique que dirige l'établissement que vous dirigez. Nous avons l'honneur de vous annoncer qu'une caisse contenant ces objets vient de vous être expédiée. Veuillez avoir l'obligeance de renvoyer sans délai la caisse avec l'emballage à l'adresse de M. Van Emmelen, rue de la Station 103, à Louvain.

Agreez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Président

Le Secrétaire

G. Van Coster
Kris

Van Renne

à Monsieur le Directeur du Musée
royal de peinture et de sculpture
à Bruxelles

Envoi fait par ordre de M. le ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Directeur du musée royal de peinture
et de sculpture

Bruxelles.

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

26. 12950

Bruxelles, le 2 Février 1871.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 919

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

J'ai l'honneur de vous faire connaître que vous recevrez prochainement pour l'établissement dont l'administration vous est confiée et par l'intermédiaire de la Société instituée à Louvain pour la reproduction par le moulage, des objets d'art religieux, une collection des objets, qui ont été exécutés jusqu'à ce jour. Vous continuerez à recevoir chaque année une collection du même genre.

Cet envoi vous sera fait franc de port.

Seulement je vous prie de vouloir bien renvoyer aussitôt la réception la caisse avec l'emballage à l'expéditeur.

Vous voudrez bien aussi m'accuser la réception de cet envoi aussitôt qu'il vous sera parvenu.

Agéez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre
Le Directeur général,
Willebruy

A la Commission administrative du Musée royal de peinture
et de sculpture

SOCIÉTÉ

POUR

LE MOULAGE ET LA REPRODUCTION

D'OBJETS D'ART RELIGIEUX.

Louvain, le 12 février 1868.



MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous donner avis du prochain envoi des objets destinés aux membres souscripteurs pour notre seconde année sociale. Vous en trouverez ci-contre l'énumération détaillée.

L'expédition sera faite franco jusqu'à domicile, ou jusqu'à la station la plus voisine, conformément à l'article 9 de nos Statuts.

Vous voudrez bien nous faire parvenir incessamment la somme de quinze francs, montant de votre souscription annuelle. Si cette cotisation n'était pas payée au moment où les objets vous seront expédiés, nous prendrions la liberté de vous adresser votre caisse contre le remboursement d'une somme de quinze francs et cinquante centimes. La majoration de cinquante centimes représente les frais du recouvrement que nous aurions à supporter dans ce cas.

Afin d'éviter l'achat d'un nombre trop considérable de caisses d'emballage, nous avons résolu de faire les envois successivement, à quelques semaines d'intervalle.

Nous croyons devoir insister sur l'avis placé au bas des adresses. Veuillez avoir l'obligeance, Monsieur, de renvoyer sans délai la caisse en y remplaçant l'emballage.

Nos ressources étant, cette année, plus considérables, vu l'augmentation croissante des membres de la Société, nous sommes en mesure de vous offrir, pour cette seconde année, des moulages d'une importance majeure. Nous y joignons également une photographie reproduisant la belle couronne de lumière qui se voit à l'église de Bastogne. Ce beau spécimen de la ferronnerie du XVI^e siècle, reproduit naguère dans les proportions de l'original pour les solennités jubilaires de Hal, méritait d'être vulgarisé. Une belle couronne de lumière, telle que la comprenaient nos pères, décore bien mieux les temples chrétiens que ces lustres de salon que l'on n'y voit que trop souvent.

Nous avons la confiance, Monsieur, qu'appréciant nos modestes efforts, vous voudrez bien continuer à encourager, par votre adhésion aux Statuts de la Société, es modestes efforts que nous faisons pour la propagation de l'art religieux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

LE PRÉSIDENT,

E. REUSENS.

LE SECRÉTAIRE,

AD. DELVIGNE.

SOCIÉTÉ

POUR

LE MOULAGE ET LA REPRODUCTION

D'OBJETS D'ART RELIGIEUX.

LISTE

des objets reproduits par le moulage pour les membres de la Société.

1^{re} ANNÉE (1866).

1. Chandelier d'autel, en cuivre, partie argenté, partie doré. Le pied triangulaire est formé par des dragons, des têtes de monstres et des rinceaux travaillés à jour; nœud à jour formé de feuillage; bassinet soutenu par trois dragons. XII^e siècle.

Ce gracieux chandelier appartient aux Sœurs-Noires de Bruges. Il a figuré à l'Exposition d'objets d'art religieux, organisée à Malines, en 1864. — N^o 618 du *Catalogue*, 2^e édition.

2. Console ornée de quatre crochets formés par des feuilles épanouies. Elle provient de l'église de Notre-Dame, à Walcourt; XIV^e siècle.

3. Serrure munie d'un verrou à côtes plates.

4. Rondelle en fer ouvragé à jour, servant à l'aéragé d'une armoire.

5. Extrémité d'une penture.

6 et 7. Rondelles en fer ouvragé à jour.

Les ferronneries qui figurent sous les nos 3, 4, 5, 6 et 7 existent à l'église de Saint-Pierre, à Louvain, et datent de la première moitié du XV^e siècle.

8. Un encensoir (trois pièces détachées : le pied, le couvercle et l'anneau) en forme de tourellé, à pied hexagonal, XV^e siècle. Le modèle en cuivre appartient à Monsieur P. D. KUYL, membre du comité. Cet encensoir est semblable à ceux des Ecoles Dominicales de Bruges et de l'église de Sainte-Croix à Liège, qui ont figuré à l'Exposition de Malines. *Catalogue*, 2^e édition, nos 304, 305.

2^e ANNÉE (1867-68).

9 et 10. Deux rondelles en fer ouvragé à jour, servant à l'aéragé d'une armoire. — Ces ferronneries font suite à celles qui ont été fournies, la première année, sous les numéros 3, 4, 5, 6 et 7 de la liste. Ils se trouvent à l'église de Saint-Pierre, à Louvain, et datent de la première moitié du XV^e siècle.

11. Grand crochet de rampant de gâble, représentant une feuille développée, longue de 0 m. 40 et large de 0 m. 27. Il provient de l'église de Notre-Dame, à Walcourt. XIV^e siècle.

12. Chandelier d'autel, en cuivre, à pied et à base hexagones. La tige est divisée par un anneau en deux parties égales; la partie supérieure est en torsade. Le bassin est bosselé; le pied a trois échancrures auxquelles s'adaptent trois pattes. Ces pattes sont de restauration récente; la pointe surmonte le bassin de ce chandelier depuis longtemps.

Ce chandelier, qui date de commencement du XVI^e siècle, appartient à l'église de Wais, près Genappe. Il mesure 0 m. 26 de hauteur.

13. Girandole, ou branche à cierge, avec écu non armoyé, en cuivre ouvragé. Cette girandole est du XV^e siècle, et mesure 0 m. 22 de hauteur. Elle appartient à l'église de Saint-Jacques, à Louvain.

14. Statuette de la sainte Vierge, debout, couronnée, tenant l'Enfant Jésus sur le bras gauche et un sceptre de la main droite. Elle est en bois de buis, et sa hauteur est de 0 m. 24.

Cette production de l'école allemande, de la fin du XIV^e siècle, a figuré en original à l'Exposition de Malines; voyez le numéro 96 du *Catalogue*. Cette œuvre d'art appartient à Monsieur le chanoine Béthune, professeur d'archéologie au séminaire de Bruges. Nous la reproduisons à la demande d'un grand nombre de membres souscripteurs.

15. Partie d'une corbeille de chapiteau, surmontant l'une des colonnes monocylindriques de la grande salle du rez-de-chaussée des Halles, à Louvain. Elle mesure 0 m. 37 de hauteur et date de l'année 1320 environ.

Les larges crochets épanouis et le superbe feuillage qui ornent la corbeille de ce chapiteau en font, sans contredit, un des plus beaux spécimens de notre sculpture ornementale de la période ogivale.

16. *Photographie*. Couronne de lumière, en fer forgé, pouvant recevoir vingt-huit cierges. Son diamètre mesure 1 m. 40. Elle appartient à l'église de Bastogne et date de la première moitié du XVI^e siècle.

SOCIÉTÉ

POUR

LE MOULAGE ET LA REPRODUCTION

D'OBJETS D'ART RELIGIEUX.

Louvain, le 20 mars 1866.

MONSIEUR,

Lors de l'Exposition organisée, à Malines, en 1864, sous les auspices de l'Assemblée générale des Catholiques en Belgique, quelques amateurs eurent l'idée de faire reproduire, par moulage, un certain nombre d'objets d'art ancien, momentanément réunis dans les salons de l'hôtel Liedekerke.

Vous savez qu'un Album, publié par l'un de nos meilleurs photographes, M. Maes, a également reproduit plusieurs de ces objets.

Ce premier essai a réussi. On a compris que pour aider à la connaissance et à la diffusion de l'art religieux, il faut que tous ceux qui font de cet art une étude sérieuse, les amateurs aussi bien que les artistes, aient à leur portée, et en quelque sorte sous leurs yeux, des modèles qui leur retracent les vrais principes.

C'est en vue de favoriser cette propagande, religieuse et artistique tout à la fois, qu'un comité s'est formé. Ce comité a pour but de provoquer la coopération de tous ceux qui s'intéressent à la religion et à l'art.

Nous avons l'honneur, Monsieur, de vous envoyer nos statuts, et de solliciter votre appui. Nous sommes convaincus que vous n'hésitez point à répondre à notre invitation.

Le mouleur auquel nous nous sommes adressés exécutera ses moulages dans des conditions de bon marché exceptionnelles. Homme habile, il travaillera ses produits avec intelligence. Nous sommes assurés d'avance de votre entière satisfaction sous ce rapport. Les seuls faux frais qu'il vous faudra subir (chose inévitable et comprise, du reste, dans le montant de la souscription) seront ceux de port et d'emballage. Les dépenses d'administration sont nulles.

Dans l'espoir que vous daignerez nous seconder, nous vous présentons, Monsieur, l'hommage de notre respectueuse considération.

LE SECRÉTAIRE,
AD. DELVIGNE.

LE PRÉSIDENT,
E. REUSENS.

STATUTS.

ARTICLE 1.

Une Société est constituée en Belgique pour la reproduction d'objets d'art religieux, principalement par moulage. Elle a son siège à Louvain.

ART. 2.

La Société se compose d'un comité exécutif, de membres honoraires et de membres souscripteurs.

ART. 3.

Le comité exécutif est constitué comme suit :

M. REUSENS, docteur en théologie, bibliothécaire et professeur d'archéologie à l'Université catholique de Louvain, *président*;

M. DE BLESER, chanoine de la métropole et supérieur du Petit Séminaire de Malines, ancien secrétaire de l'Exposition de Malines en 1864;

M. MICHIELS, curé de Saint-Roch, à Bruxelles;

M. KUYL, vicaire de l'église Notre-Dame, à Anvers, membre correspondant de la Commission royale des monuments;

M. DELVIGNE, professeur d'histoire et d'archéologie au Petit Séminaire de Malines, *secrétaire-trésorier*.

ART. 4.

Au comité exécutif sont adjoints en qualité de membres honoraires :

Mgr VOISIN, prélat domestique de Sa Sainteté, vicaire général, chanoine de la cathédrale de Tournay, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de la Commission royale des monuments;

M. BETHUNE, chanoine de la cathédrale et professeur d'archéologie au Séminaire de Bruges;

M. CAJOT, chanoine de la cathédrale et curé de l'hospice Saint-Jacques, à Namur, membre correspondant de la Commission royale des monuments;

M. l'abbé EUG. COEMANS, à Gand, membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

M. DE VROYE, chanoine de la cathédrale de Liège, membre correspondant de la Commission royale des monuments;

M. REINARTZ, curé-doyen de Notre-Dame, à Tongres, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de la Commission royale des monuments.

ART. 5.

Le comité exécutif, sur la proposition des membres honoraires, détermine le choix des objets à mouler ou à reproduire, fait, par lui-même ou par ses membres honoraires, les démarches nécessaires pour obtenir ces objets, et délègue l'un de ses membres pour surveiller l'opération du moulage ou de la reproduction.

ART. 6.

Les objets à mouler, toujours pris parmi des œuvres d'art religieux, ne seront pas de grande dimension.

ART. 7.

Ces objets, destinés à l'étude, seront choisis parmi les plus beaux spécimens de l'art religieux, soit du moyen âge (style roman et ogival), soit de la renaissance, tels que bases de colonnes, chapiteaux, fragments de nervures, ivoires, calices, pieds ou nœuds de calice, de reliquaire et d'ostensoir, couvertures de livres liturgiques, chandeliers de grandeur moyenne au maximum, encensoirs, pentures, ferronnerie, etc. On ne reproduira que des objets conformes aux prescriptions liturgiques.

ART. 8.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 15 francs.

ART. 9.

Pour cette somme les souscripteurs recevront en une fois (afin d'éviter des dépenses superflues) un certain nombre de moulages (1) ou de photographies, emballés dans une caisse et expédiés franco à leur domicile en Belgique, ou à la station la plus voisine de leur demeure. Les souscripteurs étrangers auront le port et l'emballage à leur charge.

ART. 10.

Un avis imprimé fera connaître aux membres souscripteurs le choix des objets ainsi que leur provenance, et contiendra également une courte description de ces mêmes objets.

ART. 11.

Chaque fabrique d'église, musée ou particulier, fournissant un objet à mouler ou à reproduire, aura droit à un exemplaire qui lui sera transmis franc de port.

Arrêté à Malines, en séance du comité, le 22 février 1866.

On pourra s'adresser pour tous renseignements ultérieurs soit à M. REUSENS, professeur à l'Université catholique, à LOUVAIN, soit à M. DELVIGNE, professeur au Petit Séminaire, à MALINES.

(1) Un beau chapiteau, par exemple, reviendra à 2 francs environ, un seau à fr. 0.15, le reste à proportion.

Bruxelles, le 30 Octobre 1868

N^o 919

Messieurs,

Pour éviter l'inconvénient de
vous informer que le Département
de l'Intérieur a écrit pour le
Musée royal de Peinture & de
Sculpture, l'une des Collections
de moulage d'objets d'art religieux
pour lesquelles il souscrit
annuellement.

Afin d'éviter le double
emploi qui résultera de cet envoi
de celui que nous recevons
directement de votre Société,
la Commission administrative
se trouve dans l'obligation, Messieurs,
de vous en exprimer le désir

à Messieurs Reusens,

Président de la Société pour le moulage
d'objets d'art religieux à Louvain.

de renoncer à l'abonnement
ou d'arrêter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur,
l'assurance de ma C^{te} distinction

Ma C^{te} Dir.

Le Secrétaire

St

Société pour le moulage
et la reproduction d'objets
d'antiquité.

Louvain, le 13 avril 1868



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer l'exposition
prochaine des objets reproduits pour notre so-
ciété pour l'année 1867-1868. Vous en trouverez
l'énumération et la description dans la circulaire
que je vous adresse en même temps que cette
lettre.

Conformément aux instructions que vous avez
bien voulu me donner en décembre 1867, j'ai fait
placer dans la caisse, qui vous sera adressée con-
tre remboursement de quinze francs, la quittance
ce en double expédition. Serai-je vous prier,
Monsieur, de vouloir bien donner des ordres pour
que la caisse vous soit renvoyée au plus tôt que possible.

A. M. Hénon, secrétaire du Musée royal de peinture, Bruxelles.

Rembles agréés, Monsieur, l'assurance
de ma considération très-distinguée

Le président

En Rensay



MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 909

Reçu du Comité royal de Peinture
et de Sculpture, une caisse vide adressée
à M^r. Van Emmelen, Sculpteur, à Louvain
19. Rue des Parches.

Bruxelles, le 25 Avril 1868.

Mutilin

Société
pour
le moulage et la reproduction
d'objets d'art. religieux.

Louvain le

1868.



Monsieur,

Nous prenons la respectueuse liberté de vous rappeler l'avis inséré dans notre circulaire qui vous a annoncé l'envoi des objets reproduits cette année pour les membres de notre société. Nous vous prions de vouloir bien nous renvoyer sans délai la caisse ayant servi à vous faire parvenir cet envoi.

Une sévère économie doit présider, vous le comprenez sans peine, Monsieur, à l'administration de nos ressources financières. C'est assez vous dire combien nous attachons de prix à ce que les caisses vides nous soient renvoyées dans le plus bref délai possible après réception de l'envoi.

Le manque de caisses en ce moment, par suite de l'oubli de ceux de nos souscripteurs qui n'ont pas renvoyé la caisse vide, arrête nos envois.

Nous vous saurions donc infiniment de gré, Monsieur, si vous vouliez renvoyer immédiatement à l'adresse de M. Van Emelen, sculpteur, rue des Poches, 19, à Louvain, la caisse que vous gardez encore en ce moment, en y replaçant l'emballage.

Agitez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Secrétaire
Ed. Delvigne.

Le Président
E. P. Rensens

919

Brux. 19 Mars 1862

à Mr. E. Reussens
Professeur à Louvain.

Monsieur le professeur de
votre informe, me répond à la
circulation que la Caisse ren-
ferme les plâtres qui sont
étaient destinés, a été renvoyée
immédiatement à Louvain
suivant votre recommandation.
Il ne serait pas impossible
que le Chemin de fer soit
négligé de vous la remettre
par. etc. l'esp. de
@-distinction.

Le Secrétaire
V. G.

Société
pour
le moulage et la reproduction
d'objets d'art religieux.

Louvain, le février 1867.

919

Monsieur,

Nous prenons la respectable liberté de vous rappeler l'avis inséré dans notre circulaire qui vous a annoncé l'envoi des objets reproduits cette année pour les membres de notre société. Nous vous prions de vouloir bien nous renvoyer sans délai la caisse ayant servi à vous faire parvenir cet envoi.

Une sévère économie doit présider, vous le comprenez sans peine, Monsieur, à l'administration de nos ressources financières. C'est assez vous dire combien nous attachons de prix à ce que les caisses vides nous soient renvoyées dans le plus bref délai possible après réception de l'envoi.

Le manque de caisses en ce moment, par suite de l'oubli de ceux de nos souscripteurs qui n'ont pas renvoyé la caisse vide, arrête nos envois.

Nous vous saurions donc infiniment de gré, Monsieur, si vous vouliez nous renvoyer immédiatement la caisse d'emballage que vous gardez encore en ce moment.

Agrez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Secrétaire.

Ad. Delvignel.

Le Président.

Em. Reusens.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 914

Brux. 13 X au 1866.

à M^{rs} E. Reusens
Professeur à l'Université
de Louvain.

Je m'empresse de vous
informer, en réponse à v^{tre} l^{re}.
de ce que je vous envoie, que rien
ne s'oppose à ce que les plâtres
d'artisans au Salon soient
envoyés, contre remboursement
d'une somme de quinze francs,
au Salon royal de Peinture &
de Sculpture (à l'Assises
Cour).

Cependant, je vous prierais
de vouloir bien en me mettre
à même de participer ^{le paiement de} ~~celle~~
dépense, en me faisant
parvenir, en double copie,
une quittance conforme
au modèle ci-joint.

La liste des objets moulés
dont l'envoi est annoncé
me sera par parvenue
prochainement.

Verull. agr. M. l'ap.
De ma Cour de l'Université.

Le Secrétaire
P. H.

Recu de la Commission des
M. R. de Paris & de
Sculpt. la somme de
Quinze francs (F. 15.-)
en paiement de la des-
-cription aux travaux de
moulage exécutés par
la Société institué
à Louvain pour la repro-
-duction d'objets d'art
religieux.

Louvain, le 24 1866.

LISTE
des objets reproduits par le moulage pour les membres de la Société.

1^{re} ANNÉE (1866).

1. Chandelier d'autel, en cuivre, partie argenté, partie doré. Le pied triangulaire est formé par des dragons, des têtes de monstres et des rinceaux travaillés à jour; nœud à jour formé de feuillage; bobèche soutenue par trois dragons. XII^e siècle.

Ce gracieux chandelier appartient aux Sœurs-Noires de Bruges. Il a figuré à l'Exposition d'objets d'art religieux, organisée à Malines, en 1864. — N^o 618 du *Catalogue*, 2^e édition.

2. Console ornée de quatre crochets formés par des feuilles épanouies. Elle provient de l'église de Notre-Dame, à Walcourt; XIV^e siècle.

3. Serrure munie d'un verrou à côtes plates.

4. Rondelle en fer ouvragé à jour, servant à l'aéragé d'une armoire.

5. Extrémité d'une penture.

6 et 7. Rondelles en fer ouvragé à jour.

Les ferronneries qui figurent sous les n^{os} 3, 4, 5, 6 et 7 existent à l'église de Saint-Pierre, à Louvain, et datent de la première moitié du XV^e siècle.

8. Un encensoir (trois pièces détachées : le pied, le couvercle et l'anneau) en forme de tourelle, à pied hexagonal, XV^e siècle. Le modèle en cuivre appartient à Monsieur P. D. KUYL, membre du comité. Cet encensoir est identique à ceux des Ecoles Dominicales de Bruges et de l'église Sainte-Croix à Liège, qui ont figuré à l'Exposition de Malines. *Catalogue*, 2^e édition, n^{os} 304, 305.



SOCIÉTÉ

POUR

LE MOULAGE ET LA REPRODUCTION

D'OBJETS D'ART RELIGIEUX.



LISTE

des objets reproduits par le moulage pour les membres de la Société.

1^{re} ANNÉE (1866).

1. Chandelier d'autel, en cuivre, partie argenté, partie doré. Le pied triangulaire est formé par des dragons, des têtes de monstres et des rinceaux travaillés à jour; nœud à jour formé de feuillage; bobèche soutenue par trois dragons. XII^e siècle.

Ce gracieux chandelier appartient aux Sœurs-Noires de Bruges. Il a figuré à l'Exposition d'objets d'art religieux, organisée à Malines, en 1864. — N^o 618 du *Catalogue*, 2^e édition.

2. Console ornée de quatre crochets formés par des feuilles épanouies. Elle provient de l'église de Notre-Dame, à Walcourt; XIV^e siècle.

3. Serrure munie d'un verrou à côtes plates.

4. Rondelle en fer ouvragé à jour, servant à l'aérage d'une armoire.

5. Extrémité d'une penture.

6 et 7. Rondelles en fer ouvragé à jour.

Les ferronneries qui figurent sous les n^{os} 3, 4, 5, 6 et 7 existent à l'église de Saint-Pierre, à Louvain, et datent de la première moitié du XV^e siècle.

8. Un encensoir (trois pièces détachées : le pied, le couvercle et l'anneau) en forme de tourelle, à pied hexagonal, XV^e siècle. Le modèle en cuivre appartient à Monsieur P. D. KUYL, membre du comité. Cet encensoir est identique à ceux des Ecoles Dominicales de Bruges et de l'église Sainte-Croix à Liège, qui ont figuré à l'Exposition de Malines. *Catalogue*, 2^e édition, n^{os} 304, 305.

Louvain, 10 décembre 1866.



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer le
prochain envoi d'une caisse contenant les
plâtres destinés aux membres de la Société
de moulage etc. Vous recevrez la liste
descriptifs en même temps que cette lettre.
Comme vous avez bien voulu souscrire au
nom du Musée royal de peinture et de
Sculpture, je viens vous prier, Monsieur,
de vouloir bien m'indiquer : 1^o l'adresse
exacte où la caisse doit être expédiée; 2^o
le moyen de faire toucher le montant
de la cotisation annuelle (p. c. part-on,

Compte pour les autres membres, vous
envoyer la caisse contre remboursement,
3^e J'appelle votre attention sur l'avis placé
au bas de l'adresse, par lequel on vous
prie de renvoyer le plus tôt possible
la caisse vide.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de la considération la plus dis-

tinguée

E. Reussens,
professeur à Louvain.

SOCIÉTÉ

POUR

LE MOULAGE ET LA REPRODUCTION

D'OBJETS D'ART RELIGIEUX.

Louvain, le 20 mars 1866.

MONSIEUR,

Lors de l'Exposition organisée, à Malines, en 1864, sous les auspices de l'Assemblée générale des Catholiques en Belgique, quelques amateurs eurent l'idée de faire reproduire, par moulage, un certain nombre d'objets d'art ancien, momentanément réunis dans les salons de l'hôtel Liedekerke.

Vous savez qu'un Album, publié par l'un de nos meilleurs photographes, M. Maes, a également reproduit plusieurs de ces objets.

Ce premier essai a réussi. On a compris que pour aider à la connaissance et à la diffusion de l'art religieux, il faut que tous ceux qui font de cet art une étude sérieuse, les amateurs aussi bien que les artistes, aient à leur portée, et en quelque sorte sous leurs yeux, des modèles qui leur retracent les vrais principes.

C'est en vue de favoriser cette propagande, religieuse et artistique tout à la fois, qu'un comité s'est formé. Ce comité a pour but de provoquer la coopération de tous ceux qui s'intéressent à la religion et à l'art.

Nous avons l'honneur, Monsieur, de vous envoyer nos statuts, et de solliciter votre appui. Nous sommes convaincus que vous n'hésitez point à répondre à notre invitation.

Le mouleur auquel nous nous sommes adressés exécutera ses moulages dans des conditions de bon marché exceptionnelles. Homme habile, il travaillera ses produits avec intelligence. Nous sommes assurés d'avance de votre entière satisfaction sous ce rapport. Les seuls faux frais qu'il vous faudra subir (chose inévitable et comprise, du reste, dans le montant de la souscription) seront ceux de port et d'emballage. Les dépenses d'administration sont nulles.

Dans l'espoir que vous daignerez nous seconder, nous vous présentons, Monsieur, l'hommage de notre respectueuse considération.

LE SECRÉTAIRE,

AD. DELVIGNE.

LE PRÉSIDENT,

E. REUSENS.

*Le Président de l'Institut de l'Art Religieux
à Louvain le 20 Mars 1866*

AD

STATUTS.

ARTICLE 1.

Une Société est constituée en Belgique pour la reproduction d'objets d'art religieux, principalement par moulage. Elle a son siège à Louvain.

ART. 2.

La Société se compose d'un comité exécutif, de membres honoraires et de membres souscripteurs.

ART. 3.

Le comité exécutif est constitué comme suit :

M. REUSENS, docteur en théologie, bibliothécaire et professeur d'archéologie à l'Université catholique de Louvain, *président*;

M. DE BLESER, chanoine de la métropole et supérieur du Petit Séminaire de Malines, ancien secrétaire de l'Exposition de Malines en 1864;

M. MICHELIS, curé de Saint-Roch, à Bruxelles;

M. KUYL, vicaire de l'église Notre-Dame, à Anvers, membre correspondant de la Commission royale des monuments;

M. DELVIGNE, professeur d'histoire et d'archéologie au Petit Séminaire de Malines, *secrétaire-trésorier*.

ART. 4.

Au comité exécutif sont adjoints en qualité de membres honoraires :

Mgr VOISIN, prélat domestique de Sa Sainteté, vicaire général, chanoine de la cathédrale de Tournay, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de la Commission royale des monuments;

M. BETHUNE, chanoine de la cathédrale et professeur d'archéologie au Séminaire de Bruges;

M. CAJOT, chanoine de la cathédrale et curé de l'hospice Saint-Jacques, à Namur, membre correspondant de la Commission royale des monuments;

M. l'abbé EUG. COEMANS, à Gand, membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

M. DE VROYE, chanoine de la cathédrale de Liège, membre correspondant de la Commission royale des monuments;

M. REINARTZ, curé-doyen de Notre-Dame, à Tongres, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de la Commission royale des monuments.

ART. 5.

Le comité exécutif, sur la proposition des membres honoraires, détermine le choix des objets à mouler ou à reproduire, fait, par lui-même ou par ses membres honoraires, les démarches nécessaires pour obtenir ces objets, et délègue l'un de ses membres pour surveiller l'opération du moulage ou de la reproduction.

ART. 6.

Les objets à mouler, toujours pris parmi des œuvres d'art religieux, ne seront pas de grande dimension.

ART. 7.

Ces objets, destinés à l'étude, seront choisis parmi les plus beaux spécimens de l'art religieux, soit du moyen âge (style roman et ogival), soit de la renaissance, tels que bases de colonnes, chapiteaux, fragments de nervures, ivoires, calices, pieds ou nœuds de calice, de reliquaire et d'ostensoir, couvertures de livres liturgiques, chandeliers de grandeur moyenne au maximum, encensoirs, pentures, ferronnerie, etc. On ne reproduira que des objets conformes aux prescriptions liturgiques.

ART. 8.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 15 francs.

ART. 9.

Pour cette somme les souscripteurs recevront en une fois (afin d'éviter des dépenses superflues) un certain nombre de moulages (1) ou de photographies, emballés dans une caisse et expédiés franco à leur domicile en Belgique, ou à la station la plus voisine de leur demeure. Les souscripteurs étrangers auront le port et l'emballage à leur charge.

ART. 10.

Un avis imprimé fera connaître aux membres souscripteurs le choix des objets ainsi que leur provenance, et contiendra également une courte description de ces mêmes objets.

ART. 11.

Chaque fabrique d'église, musée ou particulier, fournissant un objet à mouler ou à reproduire, aura droit à un exemplaire qui lui sera transmis franc de port.

Arrêté à Malines, en séance du comité, le 22 février 1866.

On pourra s'adresser pour tous renseignements ultérieurs soit à M. REUSENS, professeur à l'Université catholique, à LOUVAIN, soit à M. DELVIGNE, professeur au Petit Séminaire, à MALINES.

(1) Un beau chapiteau, par exemple, reviendra à 2 francs environ, un sceau à fr. 0-15, le reste à proportion.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES
CATHOLIQUES EN BELGIQUE.

COMITÉ D'ORGANISATION
DE L'EXPOSITION
D'OBJETS D'ART RELIGIEUX.

Bruxelles, le 26 octobre 1884.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 919

Monsieur le Secrétaire,

En réponse à votre honorable lettre en date du 19
j'ai l'honneur de vous informer que Monsieur
Baron a été autorisé par les propriétaires
résultés à number les objets suivants. Je
les citerai d'après la première édition du catalogue.

1015. Trône de M. Auyperd.

1014. Trône de M. Waterton.

1016. Trône de M. Jean Betteuse.

55. Statuette de la Vierge, en bois de bris. J. 1588

218. Statue en cuivre de S^{te} Catherine. J. 1589

247. 346. 357. Trois calices. 1590 1591-1592

78. Le Calvaire de Louvaine. 1593

215. 214. Les chaudières passées de Portet et de Paris.
1594-1595

Monsieur Héron, Secrétaire du Musée, Bruxelles

Ces divers objets sont déjà montés.

Monsieur Baroni a été autorisé à
prendre encore divers objets, à condition
de se transporter sur les lieux. Il ira à Liège
monter la Vierge assise de l'église S. Jean,
à Mœkeendorp, diverse, statuette de métal,
etc.

Quant aux prix, je vous saurais beaucoup
de gré, Monsieur, de vous adresser directement
au monteur.

Je vous prie, Monsieur le Ministre,
d'agréer de ma parfaite considération.

W. Delvigne
Secrétaire adjoint.

Molines, le 26 Octobre 1864.

Assemblée Générale
Des
Catholiques en Belgique

~~Paris~~

Comité d'organisation
De l'Exposition
D'objets d'art religieux

Monsieur le Secrétaire

En réponse à votre bonne lettre en Date Du 19

je'ai l'honneur de vous informer que Monsieur Baroni a été
autorisé par les propriétaires respectifs à mouler les objets suivants
de les extraire d'après la première édition du catalogue.

2	1015.	Jouin	D. M. Cuyper.	} Bas-reliefs	6
2	1014.	"	D. M. Waterloo.		
2	1016.	"	D. M. Jean Bethune.		
96	55	Statuette de la vierge, en bois de bois.			5
240	218	Statue en cuivre de Ste Catherine			5
	315. 346. 355.	Trois cahiers.			9
	370. 371. 381	Le Calvaire de Louwaige. 3 pierres			100
127	187	Les Chandeliers pascale de Postel et de Gave. 2 pierres			35
	215-216	Les divers objets sont déjà moulés.			M. fr 160

Monsieur Baroni a été autorisé à prendre encore divers notes
à condition de se transporter sur les lieux. Il ira à Liege mouler la
Vierge après de l'Eglise S. Jean, et à Hockendores, Disseron Thakker
Du vitable etc.

Quant aux prix, je vous saurais beaucoup de gré, Monsieur, de
vous adresser directement au mouleur.

Très agréablement, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma parfaite
considération.

Signé A. Deloigne
Secrétaire Adjoint.

Les chiffres marqués à l'encore rouge
indiquent les nos de la 2^e Edition
du Catalogue.

Paris. 19 J^uin 1864.

M^{rs} Ad. Delvigne,
Secrétaire-adjoint du
Comité d'organisation de
l'Exposition d'objets d'art
religieux à Malines
(Hôtel Liedekerke).

M^r.

M^r. Eug. Simoine, Conservateur au Musée royal, m'a fait part de la communication que vous m'avez bien voulu lui adresser au sujet du mariage de quelque un des personnages qui ont figuré à l'Exposition d'objets d'art, religieux, à Malines.

Plusieurs de ces reproductions peuvent offrir de l'intérêt pour la Collection du Musée, nous vous en sommes bien obligés, M^r. Si vous voulez avoir la bonté de nous faire parvenir la liste des objets mentionnés.

et de ceux qui sont encore
à mouler, avec indication
du prix auquel nous
pourrions nous les procurer.

Recull. apr. Mr l'af.
De Mr Cou-^{te}ur d'ibrymé

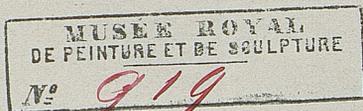
par la Cou-^{te}ur

Le Secrétaire

Sty
T

Copie
Assemblée générale
des
Catholiques de Belgique
Comité d'organisation
de l'Exposition
d'Objets d'art Religieux

Brux. le 15 Mars 1864



Monsieur.

Je crois utile dans l'intérêt de
l'Art de vous prévenir que M^{rs}
Baroni a été autorisé à vendre
quelques uns des objets qui figurent
à notre Exposition.

Peut-être jugerez-vous opportun
de vous entendre avec lui à ce sujet.

Agr. de

(Signé) Ad. Delvigne,
Secrétaire - G^l.

SOCIÉTÉ
POUR
LE MOULAGE ET LA REPRODUCTION
D'OBJETS D'ART RELIGIEUX.

MONSIEUR,

Le soussigné déclare adhérer aux *Statuts de la Société pour le moulage et la reproduction d'objets d'art religieux*, et vous prie de le porter sur la liste des membres souscripteurs.

Nom : .

Qualité :

Résidence :

Date : .

N. B. Le nombre des moulages qu'on fera de chaque objet ne dépassera guère celui des souscripteurs. On prie donc les personnes qui désirent faire partie de la Société de ne pas différer l'envoi de ce bulletin d'adhésion dûment rempli et signé. On pourra l'adresser, franc de port, soit à M. DELVIGNE, professeur au Petit Séminaire, à Malines, soit à M. REUSENS, professeur à l'Université catholique de Louvain. L'affranchissement du bulletin, mis sous bande, ne coûte qu'un centime.

La liste des membres souscripteurs sera close le 1 mai prochain.

Prière de replacer l'emballage
dans la caisse et de la renvoyer au plus tôt
à M. Van Ornelen, Sculpteur,
Rue de la Station, 103, Louvain.